

EMPLOI-COMPÉTENCES

Les 7 propositions du Cnam à l'attention des candidats aux élections régionales

Dans le cadre des élections régionales, le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) rend public ses 7 propositions pour soutenir et optimiser le pilotage des politiques Emploi-Compétences dans les territoires.

Plus de deux ans après la réforme sur la liberté de choisir son avenir professionnel, la formation apparaît aujourd'hui comme un enjeu central de la relance et de la préparation du monde d'après-crise. Fruit d'une réflexion menée en interne et nourrie des échanges avec ses nombreux partenaires, ces propositions, à destination des candidats et futurs exécutifs régionaux, réaffirment la position du Cnam en tant que véritable point d'appui des régions dans la coordination opérationnelle de tous les acteurs de l'insertion professionnelle.

Les 7 propositions du Cnam au service des politiques Emploi-Compétences dans les territoires

N°1 - Ouvrir les Plans régionaux d'investissement dans les compétences (PRIC) à des formations post bac professionnalisantes et courtes

Aujourd'hui, une trop grande partie de la jeunesse française, qui ne parvient pas à accéder à la formation professionnelle ou qui « décroche » trop tôt dans le supérieur, arrive sur le marché de l'emploi sans qualification ni diplôme. Le Cnam propose le développement des formations courtes, post-bac, avec une organisation pédagogique particulière, sous la forme de « boot-camp » avec entrées et sorties tout au long de l'année.

N°2 - Appuyer le déploiement de tiers-lieux de formation de type « hub de compétences » dans les villes moyennes et les zones rurales

Pour répondre aux enjeux spécifiques de formation dans la revitalisation des villes moyennes, le Cnam œuvre au déploiement de nouveaux lieux de formation « Au cœur des territoires ». Ancrés dans les bassins d'emplois et en phase avec les besoins identifiés localement, ces « hubs de compétences » ont pour vocation de développer et de transmettre les compétences nécessaires au développement du territoire.

N°3 - Partager avec les EPCI le pilotage de la formation par bassin de vie en systématisant la prospective territoriale et en favorisant l'abondement du CPF

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) s'impliquent désormais dans les problématiques de formation comme outil d'attractivité du territoire. Avec la réforme de la formation professionnelle et le plan de relance, les conseils régionaux pourraient positionner davantage les EPCI et/ou les pôles territoires et les pays comme co-porteurs de cette compétence, afin d'ancrer la territorialisation de la politique de formation.

N°4 - Développer un Pacte Reconversion

Les politiques de reconversion ont trouvé un écho favorable à travers l'initiative gouvernementale des « transitions collectives ». En appui, les conseils régionaux pourraient piloter et financer un « Pacte Reconversion » à l'échelon régional, afin de favoriser des parcours spécifiquement conçus pour les salariés en difficulté, en adéquation avec les spécificités de leur secteur d'activité et de leur bassin d'emploi, en cours du soir, cours de jour ou en distanciel.

N°5 - Financer des chaires territoriales d'enseignement et de recherche en lien avec l'écosystème universitaire et économique

Le lien entre recherche, formation et développement territorial doit être renforcé, en privilégiant certaines filières avec le déploiement de chaires territoriales. Le Cnam s'est engagé depuis 7 ans dans le déploiement en région de postes de professeurs titulaires de chaire. Le développement de ce type de chaire donne une nouvelle émulation à la stratégie territoriale, contrecarrant ainsi la métropolisation de l'enseignement universitaire.

N°6 - Systématiser les conventions avec les conseils départementaux pour concilier parcours d'insertion et parcours de formation

Le lien entre insertion et formation permet de sécuriser les parcours professionnels, et d'assurer l'autonomie des personnes en situation de fragilité. Ce lien existe déjà dans de nombreux départements. Le déploiement actuel du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) permet de faciliter le parcours de la prise en charge à l'entrée en formation. Il peut bénéficier de conventions spécifiques d'intervention entre départements, régions et l'ensemble des services, comme les missions locales, les PLIE, etc.

N°7 - Assurer le déploiement d'un outil d'analyse territoriale de type Big Data pour déterminer les besoins et les évolutions de compétences par bassin d'emploi

L'utilisation des données permet une meilleure analyse des besoins des secteurs économiques afin d'adapter l'offre de formation et anticiper les compétences des métiers du futur. Les régions pourraient organiser ou soutenir un outil d'analyse territoriale afin de disposer d'une information précise sur les métiers en tension, les compétences saturées et l'évolution des besoins en recrutement sur certains secteurs clés.



11 juin 2021

Contact presse



Amélie Zanetti

01 53 01 82 77

06 33 59 34 18